

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

- LES MARDIS 15, 22, 29 JUIN DE 13H30 à 19H.
- LES MERCREDIS 16, 23 JUIN DE 13H30 à 19H.
- LE SAMEDI 03 JUILLET DE 10H à 13H30.

Accueil le matin jusqu'à 10H

Se munir pour les inscriptions :

- Du carnet de santé de l'enfant,
- De votre numéro d'allocataire ou votre quotient familial C.A.F. ou M.S.A. ou Attestation de Quotient Familial de la CAF (moins de 3 mois) ou l'avis d'imposition sur le revenu
- Aides aux temps libres (C.A.F. ou M.S.A.).

Aucune inscription par mail

Tarif (en fonction du quotient familial)
Le Quotient s'applique aux familles des communes du S.I.V.U « Animation à la Vie Sociale » St-Suliac, La Ville-es-Nonais, St-Père et Châteauneuf.

- ☉ GARDERIE : 1.30 €
- ☉ Inscription minimum est de 6 journées complètes avec repas sur juillet et août - hors mini-séjour et incluant au maximum une journée « sortie »
- ☉ Une majoration sera appliquée pour les enfants extérieurs des communes de Saint-Père, Saint-Suliac, La Ville-es-Nonais et Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine.
- ☉ Pour les sorties extérieures un supplément de 2.20 € sera facturé.
- ☉ Renseignements
 Syndicat intercommunal « Animation à la Vie Sociale » Châteauneuf, St-Suliac, St-Père et La Ville-Es-Nonais.
 Tél. : 06.77.10.31.48 / 06.45.74.49.10 / 02.23.16.05.47
 E-mail : enfancejeunesse.sivu@orange.fr
 Site internet du S.I.V.U.
 « <http://sivu35430.fr> »



2021 Guide aux Parents ÉTÉ

À conserver tout l'été!

Ce document contient plusieurs informations clés qui vous aideront à passer un été des plus agréables !

Mercredi 7 Juillet au mercredi 1^{er} septembre / 2 ½ à 14 ans



PRÉSENCE ET ABSENCE

- Inscription les jeudis durant la période estivale de 17h à 19h
- En cas d'absence non justifiée, le centre ne remboursera pas le prix de journée, un avoir sera créé sur présentation d'un certificat médical.



HORAIRE / DATE

Du lundi au vendredi
 Garderie matin : 7h30 à 9h
 Centre de Loisirs de 9h à 17h30
 Garderie soir : 17h30 à 19h
Ouvert : du mercredi 07 juillet au mercredi 1^{er} septembre.

COVID-19



En cas de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un enfant présent au Centre de Loisirs :
 Dans le cas où l'enfant développe des symptômes (fièvre, toux, maux de gorge, maux de tête...) au cours de sa journée de présence à l'accueil, un membre de l'équipe prendra contact avec vous pour que vous puissiez venir le chercher dès que possible. En cas de suspicion de covid 19 chez votre enfant, nous vous demanderons d'en informer l'équipe de direction. L'enfant ne pourra être accepté de nouveau au Centre de Loisirs sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en accueil collectif de mineurs.

AUTORISATION DE DÉPART

Avoir complété l'autorisation sur le dossier de votre enfant :

- Votre enfant peut-il partir seul ?
- Quelles sont les personnes autorisées à venir chercher votre enfant ?

Extraits du règlement intérieur :

« Les enfants doivent être impérativement amenés par leurs parents jusqu'au Centre de Loisirs où un(e) animateur (-trice) les accueillera..... »

TARIFS TEMPS DE PRÉSENCE	RÉGIME GÉNÉRAL CAF / MSA 2021					2021	
	TAUX 1	TAUX 2	TAUX 3	TAUX 4	TAUX 5	Autres régimes Ou QF inconnu	Hors SIVU
Réf Quotient Familial CAF	QF < ou = 460€	QF de 461 à 530€	QF de 531 à 900€	QF de 901 à 1200€	QF de 1201 et +		
Journée sans repas	7.04	7.81	8.80	10.78	11.11	15.29	20.24
Journée avec repas	9.90	11	12.10	14.80	15.13	20.41	27.28
Demi-journée sans repas	4.29	4.84	5.39	6.71	7.04	9.90	12.89
Demi-journée avec repas	7.15	7.92	8.80	10.67	11	14.85	19.58



RÔLE DE L'ANIMATEUR ET ANIMATRICE

- Assurer la sécurité des enfants ;
- Animer un groupe d'enfants et favoriser l'interaction ;
- Planifier les activités en fonction des besoins des enfants ;
- Réaliser des jeux dans un climat harmonieux favorisant la participation
-
- Avec les parents
- Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ des enfants



Toutes les informations données dans ce guide peuvent donc évoluer, nous vous invitons donc à consulter régulièrement notre site internet



Le port du masque est obligatoire pour les enfants de plus de 6 ans. Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants (3 masques par jour).

JE PORTE OU J'APPORTE

Un sac à dos identifié avec :

- *Une gourde d'eau au nom de l'enfant
- *Une casquette au nom de l'enfant
- *Un k-way et bottes en cas de pluie
- *Une crème solaire au nom de l'enfant
- *Un t-shirt en cas de jeu d'eau
- *Des chaussures de sport

Pour les enfants de 2 1/2 ans, il faut aussi :

- *Le doudou et la tétine pour le repos
- *Un change (culotte, short)

Vêtir les enfants avec des tenues simples, pour limiter les contacts entre les enfants et les animateurs :

- *Éviter les chaussures à lacets pour les enfants ne sachant pas faire seuls leurs lacets.
- *Préférer les pantalons et shorts sans boutons (leggings, joggings...)
- *Les bretelles, salopettes, ceintures sont à proscrire, notamment chez les enfants qui ne sont pas autonomes.

IMPORTANT : Identifiez les objets de votre enfant. Un endroit est prévu pour les vêtements perdus. Le Centre de Loisirs ne peut être tenu responsable des vols ou des objets perdus.

TÉLÉPHONE PORTABLE INTERDIT

COMPORTEMENT INACCEPTABLE

- *Violence physique
- *Violence verbale
- *Impolitesse ;
- *Intimidation ;
- *Non-respect des règles liées à la COVID-19

En cas de non-respect, nous pourrions être dans l'obligation d'avertir les responsables légaux.

Mini-séjour

Des mini séjours de 3 à 5 jours seront proposés pour chaque tranche d'âges.

En juillet à la Ville-les-Nonais et en Août à Saint-Suliac. 1 nuit au centre avec veillée Cluedo le 05 Août pour les 7ans et +



ENFANT MALADE OU BLESSÉ

Si votre enfant est malade ou se blesse durant la journée, la directrice tentera de vous joindre afin de venir le chercher dans un délai raisonnable. Veuillez vous assurer que les numéros de téléphone fournis en cas d'urgence sont bien à jour sur la fiche enfant.

En cas d'accident grave et si nous ne pouvons vous joindre, nous ferons appel, si jugé nécessaire, aux services d'urgence afin d'assurer la sécurité de votre enfant.

**Avertir la directrice, si votre enfant a des poux ou une maladie contagieuse, pour qu'elle prenne les mesures nécessaires afin d'éviter la propagation.

INFO-ÉTÉ

Vous recevrez les infos d'été par mail si vous avez fourni une adresse valide lors de l'inscription des informations

Enfance - Jeunesse

